Bonjour Mr le Commissaire Enquêteur,

Suite à notre rencontre du 04/01/2020, vous m'avez confirmé que mes parcelles n° 119 et 120 ne seraient plus constructibles dans le cadre du nouveau PLU de CHOLONGE de juillet 2019.

Je tiens à préciser que ces deux parcelles se trouvent en plein centre du village et entourées d'habitations. Par conséquent, je tiens à exprimer par cet écrit mon incompréhension et demande que ces deux parcelles restent constructibles comme elles l'étaient dans l'ancien PLU.

Sur ces parcelles, nous avons l'intention de construire un chalet accompagné d'un garage à usage d'habitation.

Merci de bien vouloir enregistrer ma demande. Je me tiens à votre disposition pour tout renseignement complémentaire si nécessaire.

Dans l'attente, veuillez recevoir mes sincères salutations.

Mr MESSA Thierry 59 rue de la Mairie 38220 CHOLONGE 06.66.55.43.50